Coacher, animer et accompagner les entreprises du territoire

Dossier de presse

Signature de convention cadre de coopération pour le développement économique entre l'Agglomération de Chaumont et la CCI Meuse-Haute-Marne

AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

CCI MEUSE HAUTE-MARNE
Ensemble on va plus loin

Lundi 26 octobre 2020
Pépinière d'entreprises - Chaumont

Sommaire

Contexte **2**

Prospection commerciale **2**

Entreprenariat et accompagnement financier **2**

Commerce et Tourisme **2**

Relance – COVID19 ..... **2**

Guillaume MINEL
Directeur de la Communication
Tél. 03 25 30 59 35 / 06.20.29.06.29
Mail : gminel@agglo-chaumont.fr

Contexte

L'Agglomération de Chaumont souhaite aujourd'hui engager une approche partenariale globale avec la CCI Meuse Haute-Marne, dans ses domaines de compétences, en lien avec les politiques publiques nationales et régionales dans lesquelles s'inscrit l'Agglomération de Chaumont :

- Cœur de ville,
- Territoire d'industrie,
- Pacte Offensive Croissance Emploi et Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (CRDEII)
- L'Agence d'attractivité.

Au regard des orientations et des pistes d'actions élaborées au titre des politiques citées, l'Agglomération de Chaumont et la CCI Meuse Haute-Marne chercheront à optimiser les ressources dont elles disposent en identifiant les domaines de complémentarité qui pourront prolonger et conforter leur partenariat.

L'Agglomération et la CCI Meuse Haute-Marne se sont engagées dans des accords conventionnels dès 2009 pour :

- **Conduire des actions collectives afin de faire connaître le territoire** et prospecter des entreprises exogènes (travail en réseau, participation à des salons, co-financement de missions de prospection – plusieurs conventions successives dont la dernière en date signée pour deux ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019),

- **Coordonner leur appui aux activités commerciales**, initié avec la signature d'une convention tripartite agglomération/CCI/union commerciale (signée pour trois ans le 22 juin 2015) et à sa suite la création d'un poste mutualisé de Manager de Ville & Territoire - Conseiller Commerce dédié à l'agglomération et cofinancé à part égale par les deux signataires (Convention agglomération/CCI signée pour trois ans du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2020), appui financier de la CCI pour la foire « les Automnales » (subvention de 1500 € à l'organisateur) et participation à la Journée Nationale du Commerce de Proximité depuis la première édition en 2016 à Chaumont.

- **Développer l'entrepreneuriat** (appui technique de la CCI et dotation du concours Mon Centre-Ville à un Incroyable Commerce, deuxième édition en 2019).

Prospection commerciale

Depuis 2009, La CCI engage avec les collectivités du département des opérations mutualisées sur la prospection exogène. L'agglomération souhaite maintenir son engagement dans le cofinancement des actions proposées par la CCI dans une logique de complémentarité avec BSC. La prochaine opération prévue concerne le renouvellement de la prestation de prospection pour la période 2020-2021

Les opérations mutualisées feront l'objet de conventions spécifiques précisant notamment le coût global et la quote-part prise en charge par l'agglomération et la CCI.

- L'accompagnement des jeunes entreprises
- L'innovation
- L'entreprenariat
- La transmission d'entreprise et la reprise d'entreprise
- L'appui aux activités commerciales et touristiques

La filière bois

Il s'agit pour l'Agglomération et la Région de conforter les actions de la Plate-Forme Technologique Bois dans ses programmes de transfert de technologie, de recherche et d'innovation et ses actions collectives et partenariales.

Dans cet objectif, la CCI propose de développer avec l'Agglomération le projet « Construction bois » qu'elle a travaillé avec le GIP du Parc National et la CCI de Dijon dans le cadre du programme de développement économique : « Entreprendre dans le Parc National, vos projets par essence ». Le projet « Construction bois » s'appuie sur les compétences de la Plate-Forme Technologique Bois. Il s'articule autour des étapes suivantes :

Etat de l'art dans l'utilisation des feuillus en construction : évaluer les ressources disponibles, mesurer le chemin à parcourir et la R&D complémentaire,
Sensibiliser les entreprises, réseautage avec les experts
Evaluer les investissements productifs (maillons manquants) complémentaires à mettre en place pour construire la filière sur le long terme,
Lancer la réalisation d'un bâtiment exemplaire via un concours d'architectes porté par la commande publique pour initier une filière.

L'Agglomération convient d'apporter son soutien à la réalisation de ce projet en contribuant à la recherche de financement et à la mobilisation des partenaires.

Le territoire est porteur d'une volonté d'impulser une dynamique entrepreneuriale s'inscrivant à la fois dans les objectifs et la démarche de Be Est Entreprendre et dans les axes futurs du Pôle Métropolitain.

Animation des pépinières de Chaumont et Nogent

L'Agglomération souhaite renforcer l'offre de services à destination des créateurs d'entreprise sur l'ensemble du territoire et définir une politique d'animation des pépinières de Chaumont et Nogent dans une logique de complémentarité. A ce titre,

- Les parties conviennent de travailler collectivement d'une part à l'organisation et la mise en place des 10 ans de la pépinière d'entreprises tout au long de l'année 2020,
- Et d'autre part dans le cadre des orientations définies pour l'animation des pépinières, la CCI formalisera une offre de service répondant au cahier des charges de l'Agglomération.

Par ailleurs, en partenariat avec Initiative Haute-Marne, la CCI proposera à l'Agglomération un parcours destiné à développer l'esprit d'entreprise : « Découvrez votre potentiel entrepreneurial ». Composé de huit modules accessibles à la carte, ce parcours vise à lever les freins à l'envie d'entreprendre. Chaque module, animé par un professionnel, permet au candidat de faire murir sa réflexion et de préparer son projet :

- Diagnostic du potentiel entrepreneurial,
- Audit social et patrimonial,
- Posture d'entrepreneur (reprise de confiance en soi et deuil de sa situation passée) Créativité (élaboration du projet d'entreprise à partir de ses valeurs, de sa vision) Coaching individuel,
- Comité à blanc (simulation de passage en comité d'agreement pour la recherche de financement)
- Financement (apport financier nécessaire à la constitution des fonds propres)
- Digitalisation

Cette prestation fera l'objet d'un devis détaillé, établi suivant le nombre de place que l'Agglomération de Chaumont souhaite ouvrir.

Soutien financier à la création, reprise et au développement d'entreprises

Initiative Haute-Marne (IHM) est une association créée fin 1997, à l'initiative de la CCI Haute-Marne, pour accompagner financièrement les créateurs et repreneurs d'entreprise dans leur projet de création, reprise ou développement. IHM propose quatre prêts personnels :

- Prêt d'honneur CREATION / REPRISE de 3000 € à 25000 €
- Prêt d'honneur CROISSANCE de 3000 € à 25000 € pour les entreprises de 2 à 6 ans,
- Prêt d'honneur INITIATIVE REMARQUABLE de 5000 € à 25000 € pour les entreprises proposant des solutions remarquables dans les domaines environnementaux, sociétaux, territoriaux et dans l'innovation.
- Prêt d'honneur à taux zéro de la Caisse des Dépôts et Consignation de 8000 € maximum pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux

Depuis sa création, IHM a accordé 163 prêts sur le périmètre de l'Agglomération pour un montant global de 1 547 575 € soit l'équivalent de son fonds de prêt actuel.

L'Agglomération s'engage à soutenir la création et la reprise d'entreprise en apportant sa contribution au fonds de prêt (10 000,00 €/an) et en participant au fonctionnement de l'association (4 000 €/an).

Les modalités de l'engagement feront l'objet de conventions spécifiques, d'une part, avec la Région Grand Est, chef de file en matière de développement économique, et d'autre part avec l'association Initiative Haute-Marne.

Initiative haute marne
Un réseau. Un esprit

Depuis octobre 2018, la Ville de Chaumont est engagée dans une opération majeure de rénovation et de redynamisation de son cœur de ville, dont une des priorités est de favoriser un développement économique et commercial équilibré (axe 2 Action Cœur de Ville) appelant une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs. Ainsi, l'Agglomération et la commune de Chaumont ont choisi de s'engager dans une ORT, car le centre-ville de Chaumont présente un certain nombre d'enjeux justifiant une opération de revitalisation multithématiques coordonnée et ambitieuse.

La CCI acte cet engagement et apportera son concours à la réalisation des objectifs que se sont fixés l'Agglomération et la commune de Chaumont, à savoir :

- Redynamiser les lieux symboliques du commerce du cœur de ville ;
- Favoriser la reprise du commerce dans le centre, dans les quartiers et en milieu rural ; Redorer l'image du commerce de Chaumont.

A cette fin, l'Agglomération de Chaumont et la CCI conviennent de reconduire pour une période de trois ans la convention de co-financement à part égale du poste de Manager de Ville et Territoires/Conseiller Commerce, qu'elles ont créé en novembre 2017. Elles veilleront à ce que les missions du manager concourent à la bonne réalisation des objectifs listés ci-dessus.

Tourisme

La CCI Meuse Haute-Marne sera associée à la mise en œuvre du schéma directeur touristique de l'Agglomération et accompagnera cette dernière dans les domaines relevant de son expertise notamment en matière d'accompagnement des projets d'investissement privé à caractère touristique.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 va profondément impacter l'économie du Pays et en particulier du territoire de l'Agglomération. Les partenaires conviennent de renforcer l'accompagnement des entreprises impactées par la crise sanitaire et les accompagner à la relance d'activité.

La CCI Meuse Haute-Marne a mis en place une cellule de suivi des entreprises en difficulté. Les parties conviennent d'agir en complémentarité sur l'accompagnement de ces entreprises à travers :

- la possibilité d'accès des agents de l'Agglomération aux formations de la CCI Meuse Haute-Marne afin d'assurer un accompagnement de premier niveau
- l'accompagnement individualisé des entreprises en difficulté par la CCI Meuse Haute-Marne ; ces interventions feront l'objet d'une convention spécifique dédiée à l'accompagnement des entreprises (création/transmission-reprise/difficulté).